



Serge Cadieux  
Président national

## Faire de la sécurité de la retraite un enjeu électoral

Le congrès du travail du Canada (CTC) lançait en septembre 2009 une vaste campagne nationale pour améliorer la sécurité de la retraite au Canada. Le plan du mouvement syndical est simple : comme les régimes publics de retraite couvrent 93% de la population canadienne et qu'ils sont peu coûteux et le meilleur moyen pour assurer aux futurs retraités un revenu stable et décent, améliorons-les.

Nous proposons de doubler les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour assurer une meilleure pension minimale à tous les Canadiens et Canadiennes. Cette hausse de prestations serait financée par une légère augmentation de la cotisation des travailleurs et travailleuses et des employeurs échelonnée sur sept ans à raison d'environ 0,43 % par année.

### Le fédéral, l'Alberta, le Québec et la Saskatchewan disent non

À l'issue de la rencontre des ministres des Finances tenue à l'Île-du-Prince-Édouard en juillet 2010, le ministre fédéral des Finances déclarait que son gouvernement était favorable à une légère hausse du RPC à la suite de quoi, les provinces se prononçaient aussi en faveur du projet, sauf l'Alberta qui est idéologiquement contre toute amélioration du régime public de retraite et le Québec qui favorise la création de régimes de pension agréés collectifs pour les employés non régis par un régime de retraite chez leur employeur et qui serait administré par des institutions financières privées.

### Le lobby patronal et les banques ont le dessus sur l'intérêt commun.

Le 20 décembre 2010, les ministres des Finances des provinces et des territoires rencontraient à Kananaskis en Alberta le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty qui a écarté pour l'instant toute amélioration au RPC pour favoriser la création d'un régime de pension agréé collectif géré par ses amis les banques et les compagnies d'assurances.

L'option choisie du gouvernement conservateur n'est ni plus ni moins qu'un régime de REER collectif où seuls les travailleurs et les tra-



vailleuses seront appelés à contribuer. Le gouvernement a bien pris soin de dégager les employeurs d'avoir à contribuer leur juste part.

Quelle décision décevante pour l'avenir des futurs retraités au Canada!

M. Flaherty aurait pu lire l'étude de l'Institut CD Howe, rendue publique quelques jours plus tôt qui révèle que d'ici 35 ans, le nombre de retraités qui n'auront pas suffisamment épargné pour pouvoir remplacer 75 % de leurs revenus d'avant la retraite aura triplé. Ce sera notamment le cas pour près de 45 % des travailleurs actuellement âgés entre 25 et 30 ans. Ce sont 30 points de pourcentage de plus que pour le groupe de Canadiens qui ont, depuis ces cinq dernières années, pris leur retraite.

Ce qui est encore plus choquant, c'est de constater que le gouvernement met de l'avant un régime basé uniquement sur des contributions volontaires des travailleuses et des travailleurs. Le gouvernement a-t-il oublié que l'épargne volontaire est justement le plus grand échec que notre pays ait connu au cours des 45 dernières années et que c'est pour cette raison précisément que les personnes âgées constituent le plus haut contingent de personnes à faible revenu au Canada?

Faut-il rappeler à nos élus que seulement 34 % des Canadiens et des Canadiennes ont contribué à un REER en 2008, et ce, même si on y inclut ceux et celles qui participent aussi à un régime complémentaire ? Les droits de cotisations inutilisés dans les REER dépassent actuellement 500 milliards de dollars. Nos élus ne semblent pas avoir compris que les familles canadiennes

qui n'ont pas de régime de retraite basé sur une contribution obligatoire des travailleurs et des employeurs comme le RPC ou le RRQ utilisent leur argent pour une multitude d'autres obligations sans pouvoir épargner suffisamment pour s'assurer un revenu de retraite décent à la fin de leur vie professionnelle.

Les plus récentes études démontrent que les travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite chez leur employeur et qui arrivent à l'âge de la retraite n'ont accumulé en moyenne que 60 000 \$ de REER, soit une rente mensuelle d'environ 250 \$ seulement.

Les chercheurs du CTC ont comparé la valeur de vos investissements au moment de la retraite si vous avez investi dans des fonds mutuels. Les résultats sont scandaleux.

### Le RPC et le RRQ sont de loin la façon la plus économique d'épargner pour la retraite.

Les frais de gestion moyens dans l'industrie financière varient de 1% à 3 % selon la valeur des fonds. Ainsi, un fonds canadien équilibré comporte des frais de 2,6 %. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada par contre, ne coûte que 0,50 % en gestion des dépenses.

Un investissement de 10 000 \$ à un taux annuel de 5 % aura une valeur de 72 000 \$ après 45 ans si les frais de gestion sont de 0,5 %. Par contre, ce même investissement dans un fonds mutuel dont les frais de gestion sont de 2,5 % ne vaudra plus que 29 500 \$ après 45 ans. 42 500 \$ de votre argent ira dans les poches de l'industrie financière au cours de la vie de cet investissement.

La morale de cette histoire ? Le RPC et le RRQ sont de loin la façon la plus économique d'épargner pour la retraite.

La campagne auprès de la population et de l'ensemble des élus fédéraux et provinciaux doit se poursuivre. Il faut faire de notre demande un enjeu électoral tant au fédéral qu'au provincial.

